

Mars 2018

PRISSAC

LE TAMBOUR

Le Journal de la municipalité



N° 2018 - 1



Sommaire

EDITORIAL

L'ACTIVITE DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2017

- *Relevé de décisions du Conseil municipal*
- *15 décembre, inauguration de la mairie/médiathèque*
- *La vie de la nouvelle mairie*
- *La médiathèque*
- *Des nouvelles de l'école*

UN NOUVEAU PROJET

- *L'aménagement du centre-bourg*

DIVERS

- *Le retour de sainte Radegonde*
- *Le recensement pour quoi*
- *Le restaurant "Chez Léon" a réouvert ses portes*
- *Une pédicure/podologue au cabinet médical*

DU CÔTÉ DE NOS AMIS ANGLAIS

- *L'intégration, c'est quoi ?*
- *Jardins Ouverts/Open Gardens*

ESPACE INFORMATION

- *Le Téléthon 2017*
- *L'évolution du cimetière*
- *Les tarifs pratiqués dans la commune*
- *Calendrier des manifestations*
- *Adresses et N° utiles*



EDITORIAL

Chers concitoyen(ne)s, cher(e)s ami(e)s,

Voici un nouveau « Tambour », j'en suis très heureux. Il retrace les faits importants de l'année écoulée et nos luttes.

Indéniablement, le combat auquel j'ai été le plus attaché est celui de notre école, pour conserver dans notre village les enfants et la jeunesse, qui représentent l'avenir. C'est pourquoi, à la première esquisse de la carte scolaire de la rentrée 2018, inquiet de perdre un poste, j'ai montré mon mécontentement. Peut-être un jour, nous faudra-t-il revoir l'organisation de l'école, voire celle du RPI, nous le ferons, mais aujourd'hui nous ne sommes pas dans cette urgence. Il n'y a pas de raison valable pour tout remettre en question en quelques semaines : les effectifs pour la rentrée prochaine sont stables, notre RPIE avec Lignac fonctionne bien, les enseignants donnent satisfaction, ils ne cherchent pas à partir, et les locaux, qu'il s'agisse de ceux de Lignac ou ceux de Prissac, sont de qualité, parfaitement équipés et bien entretenus. La rentrée prochaine se fera normalement, me voici soulagé.

En 2017, dans le cadre de mon rôle de délégué du PNR, président de la commission patrimoine, urbanisme et paysage, j'ai également œuvré pour que certains particuliers bénéficient du programme « Habiter mieux », dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG) efficacité énergétique. Ce programme a fait l'objet d'une convention entre l'ANAH et le PNR Brenne qui porte l'action sur notre territoire. Pour l'essentiel il a pour objectif d'améliorer les logements énergivores du parc privé, de repérer et traiter ceux qui sont très dégradés voire insalubres, d'identifier les besoins d'adaptation suite à handicap ou perte d'autonomie et d'accompagner technique et socialement les ménages en difficulté. Onze dossiers ont été ouverts et soutenus pour 95 714 € sur un montant de travaux de 154 000 €. Indirectement cette opération a également participé au développement local puisque ce sont les entreprises locales qui sont intervenues. Les aides ne concernent que

les propriétaires occupants, pour en savoir plus, prenez contact avec la mairie.

Il est enfin un autre combat, c'est celui de l'attractivité de la commune du fait de sa position à l'intersection de deux zones d'influence, le bassin de la Brenne et celui d'Argenton. Prissac doit être attractive, non seulement pour ses habitants, mais aussi pour ceux des communes voisines, sans oublier les personnes de passage, à qui nous devons donner envie de s'arrêter.

La nouvelle mairie avec sa médiathèque va constituer un pôle ressource important. Nous espérons que le préau permettra du bien-vivre ensemble et que l'aire de camping-car à l'étang captera des personnes de passage qui s'intéresseront à notre village. C'est vital pour nos commerçants, nos professionnels de santé et nos artisans.

Comme ce n'est pas suffisant, il nous faut continuer, d'où la nécessité de terminer l'aménagement du centre-bourg.

Pour faciliter nos réflexions et nos démarches, le Parc Naturel régional de la Brenne, après avoir permis la venue des élèves de l'école d'architecture de Nancy, a négocié l'intervention pendant trois jours de deux architectes-paysagistes, spécialisé dans les aménagements de centre-bourg, pour travailler sur ce projet. Leurs travaux, réflexions et savoir-faire en matière de consultations des habitants nous ont permis de rompre avec nos habitudes, nos a priori. Ils nous ont permis de renouveler notre regard sur notre beau village. Après quelques détails à peaufiner, nous serons en mesure de lancer un appel d'offres de maîtrise d'œuvre et le départ officiel de ce nouveau projet sera alors donné.

Peut-être allons-nous entrer dans une période où les ressources financières de nos partenaires seront plus difficiles à obtenir, mais pourquoi être alarmiste avant l'heure. J'ai envie d'être serein. Si nos dépenses restent justement évaluées et à la hauteur de nos moyens, nous devrions continuer à réussir.

A quelques jours du printemps, les beaux jours arrivant, je vous souhaite du bonheur.

Le maire
Gilles Touzet

HORAIRES D'OUVERTURE

MAIRIE

LUNDI		13h30 - 17h30
MARDI	9h - 12h	13h30 - 17h30
MERCREDI	9h - 12h	
JEUDI	9h - 12h	13h30 - 17h30
VENDREDI	9h - 12h	13h30 - 17h30
SAMEDI	9h - 12h	

AGENCE POSTALE

MARDI	9h - 12h
MERCREDI	9h - 12h
JEUDI	9h - 12h
VENDREDI	9h - 12h
SAMEDI	9h - 12h

MEDIATHEQUE

MARDI	10h - 12h	14h - 17h
MERCREDI		14h - 17h
JEUDI		14h - 17h
VENDREDI		14h - 17h
SAMEDI	10h - 12h	

L'activité de la Commune en 2017

Relevé de décisions du Conseil municipal

JANVIER 2017

Proposition de la commission Ecole

- ✚ nouvelle organisation du centre périscolaire du mercredi après-midi pour satisfaire une demande de travail à temps partiel d'un agent de l'école.
- ✚ le nom de "RPI de l'Anglin" est proposé pour répondre à l'Inspection académique qui demande que les RPI soient identifiés par un nom distinct de celui des communes qui le composent (*ce projet n'a pas abouti*).
- ✚ le renouvellement du projet pédagogique des rythmes scolaires est confié à un groupe de travail.
- ✚ projet négocié avec un illustrateur de livres d'enfants pour les deux écoles du RPI, grâce à un financement régional (PACT). Le coût résiduel après déduction de la subvention du PACT sera partagé par moitié entre la commune de Lignac et de Prissac.

Travaux sur la commune

- ✚ les travaux de fauchage et débroussaillage des abords des voies communales relèvent d'une compétence communautaire. Ils sont toujours exécutés par les agents de la commune de Prissac, moyennant une compensation versée par la CDC à la commune de Prissac et calculée sur 47 kms entretenus. Compte tenu des besoins de renforcement de l'équipe technique de Prissac, le conseil municipal décide de réduire de moitié les travaux de débroussaillage que la commune effectue pour le compte de la CDC. L'entretien de la surface correspondante sera donc reprise par la CDC.

Divers

- ✚ projet Mairie, point de situation : démolition en cours et prise en compte de certaines contraintes, tels que renforcement des sécurités coupe-feu, détecteurs de fumée supplémentaires, trappe de visite de la cave à remplacer.

- station d'épuration : acquisition d'une pompe de circulation.
- Etang Rémy Louveau : les peupliers dangereux sur le bord de la D10 ont été abattus.
- construction d'un préau à l'étang : l'architecte a transmis une esquisse qui a été décrite dans le Tambour N° 2017-1.
- construction d'un hangar pour le stockage du matériel des associations : des devis ont été demandés.
- pose de borne pour recharge de véhicules électriques.
- Eglise : éclairage extérieur confié à la SPIE et signature d'un contrat de maintenance pour l'horloge avec l'entreprise Gougeon.
- suite à une demande de résidents du hameau du Chatelier, un comptage des véhicules sur la traversée du village a été effectué par les services du Département, responsable de la RD 55 : peu d'excès de vitesse constatés, ce qui ne justifie pas l'installation d'un dispositif de ralentissement, mais seulement la pose de panneaux "virages" et "sortie d'animaux".

FÉVRIER 2017

Agence technique départementale (ATD)

Afin d'aider la commune sur des projets tels que, aménagement centre bourg, reprofilage des routes du hameau du Beau, évacuation des eaux pluviales aux Prots du Chatelier, l'adhésion à l'ATD, (service du Conseil départemental qui conduit des missions de soutien dans la gestion du domaine public routier communal) est décidée pour un montant de 1 € par habitant.

Bilan financier détaillé de différents services

- Ecole : dépenses (salaires, locaux, fournitures et petit matériel scolaires,) 34 346 € dont 28 504 € à charge de la commune.
- Cantine scolaire : 2 793 repas servis. Dépenses (salaires et achats alimentaires) 21 430 € supportées à hauteur de 7 147 € par les parents et 14 283 € par la commune.
- Accueil Périscolaire, dont les activités liées aux rythmes scolaires : dépenses 43 807 € dont 29 550 € supportées par la

commune, 2 206 € par les parents, et le solde subventionné par la CAF et l'Etat.

■ Agence postale : dépenses 15 174 €. La commune perçoit de la Poste 13 524 €, ramenant son reste à charge net à 1 650 €.

Projet mairie, point de situation

■ Examen des différentes modifications apportées au projet, et des plus et moins-values qui en résultent. L'économie réalisée par l'abandon de la démolition du carrelage du rez-de-chaussée permet d'envisager la réfection de l'enduit des façades extérieures.

■ Demande de subvention au titre du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, auprès de la Caisse de Dépôts et de Consignation calculée sur 12 950 €.

MARS 2017

Zone d'Aménagement Différé (ZAD)

Une ZAD est une zone sur laquelle les collectivités peuvent acquérir en priorité un bien immobilier mis en vente, en vue de réaliser des actions d'intérêt général. La ZAD de Prissac a expiré en 2016. Le conseil municipal décide de demander au Préfet la création d'une nouvelle ZAD incluant le centre bourg, se prolongeant jusqu'à l'étang Rémy Louveau et rayonnant sur les quartiers du foyer, des salles des fêtes, du cimetière et du musée.

Maintien de l'hôpital du Blanc

Prise d'une délibération afin de participer au combat pour conserver cet hôpital de proximité, utile à la population.

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLU)

Opposition au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la CDC (PLUI) tel que la loi ALUR le prévoit.

Logements du Foyer

Les huisseries vont être remplacées par le bailleur social SCALIS, gestionnaire des logements.

AVRIL 2017

Redevance et Subventions

La Redevance France Télécom, due pour l'occupation du domaine public et basée sur le nombre de kilomètres aériens et souterrains utilisés, s'élève pour 2017 à 1 909 €.

Demande de subventions de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour trois dossiers :

- 34 048,50 € sollicités, sur un montant estimé de 113 495 € pour la construction d'un préau et l'aménagement d'une aire de service camping-car à l'étang Rémy Louveau.
- 34 106 € sollicités, sur un montant estimé de 85 265 € pour la construction d'un local pour le stockage du matériel des associations.
- 340 € sollicités, sur un montant estimé de 840 € pour l'acquisition d'un matériel informatique.

Changement de nom pour la place Flandre Dunkerque

Dans le cadre du déplacement de l'entrée de la mairie sur l'actuelle place Flandre Dunkerque, et pour des raisons de simplification administrative (conservation de l'adresse de la mairie), cette place est renommée « Place du 8 mai ». En conséquence, la place Flandre Dunkerque est supprimée.

Vote des comptes de gestion 2016 et des budgets 2017

Ces données ont été présentées dans le Tambour N° 2017-1

MAI 2017

Redevance

La redevance EDF due à la commune, au titre de l'occupation du domaine public, s'élève à 200 €.

Projet mairie, point de situation

Actualisation des dépenses : 3 lots sont concernés par des plus et des moins-values : les moins-values compensent les plus-values.

Accueil d'un jeune en service civique

La commune propose de faire une offre de service civique sur l'usage des moyens numériques, dans le cadre du nouvel accueil de la mairie.

Attribution des subventions 2017

⊕ Augmentation du montant de la subvention au CCAS 6 000 € contre 4 000 € en 2016, du fait que les demandes d'aides individuelles à caractère social sont désormais étudiées par le CCAS.

⊕ Subventions aux associations :

Familles Rurales	3 200 €	Société des chasseurs de Prissac	150 €
Club de Tennis	200 €	La Truite de l'Abloux	300 €
Amicale des donneurs de sang	300 €	Comité départemental de la Prévention routière	50 €
Avenir Club de Prissac (foot)	1 800 €	Association Etang Rémy Louveau	300 €
Comité des Fêtes de Prissac	2 500 €	Souvenir Français	100 €
ULM Ailes en Brenne	400 €	Art Fêtes et Loisirs	400 €
Association des Parents d'élèves	500 €	Les Ados de Prissac	1 500 €
Moto cross ASMP	1 800 €	Indre et Nature (si la CDC ne subventionne pas déjà cette association)	100 €

Divers :

⊕ Construction d'un hangar pour les associations : l'opportunité de panneaux photovoltaïques en toiture va être étudiée.
⊕ Borne de recharge électrique en cours d'installation sur la place.
⊕ Cimetière : les tombes abandonnées seront matérialisées par des

bornes en pierre.

Des conteneurs permettant le tri sont prévus, car le SYMCTOM ne ramasse plus les déchets du cimetière.

Suite à la mise à disposition par un particulier des abords de la Fosse du Pêcher, le nettoyage va être réalisé par l'équipe technique (évacuation des déchets et débroussaillage).

JUIN 2017

Projet construction d'un préau à l'Etang Rémy Louveau

La maîtrise d'œuvre est confiée à l'architecte Bruno Robinne.

Mouvement de personnel

Un agent du service administratif de la mairie intègre l'équipe technique, suite à ses souhaits et aux besoins de la commune.

L'agent postal de remplacement est recruté comme stagiaire pour l'agence postale.

JUILLET 2017

Ecole

Rythmes scolaires, rentrée 2017/2018 ; malgré la possibilité de demander une dérogation aux 4 jours et demi d'école, décision du conseil municipal de maintenir les activités péri-éducatives et la semaine scolaire à 4 jours et demi d'école. La commune de Lignac prend la même décision sur la semaine scolaire, mais ne maintiendra pas les activités éducatives, optant pour une simple garderie. La mise à disposition d'un agent Atsem de Prissac à l'école de Lignac n'est pas reconduite, ce qui oblige la commune de Prissac à lui rechercher de nouvelles missions.

Mouvement de personnel

L'agent recruté en emploi Avenir est promu stagiaire sur un poste d'adjoint technique vacant.

Contrat de ruralité

Validation du contrat de ruralité élaboré pour 4 ans à l'échelle de la

CDC de la MOVA et passé avec l'Etat, pour soutenir le développement des territoires ruraux. Pour Prissac, le projet du préau à l'étang Rémy Louveau et l'aire de camping-car ont été inscrits au programme d'actions de ce contrat.

Musée

Suite au transfert de la compétence tourisme à la CDC MOVA, qui ne souhaite pas gérer le musée, la question de la gestion de cet équipement est posée. Des solutions devront être recherchées.

S EPTEMBRE 2017

Ecole

- Attribution d'une subvention de 3 000 € à l'école de Lignac, pour participer au financement d'un séjour scolaire en 2018 à l'Ile d'Oléron pour tous les enfants du cycle primaire.
- Cantine : 2 837 repas servis ; 4 964 € de denrées achetées principalement chez les commerçants de Prissac.
- Actualisation pour 4 ans du projet éducatif de territoire.

Projet mairie

- Réinstallation dans les nouveaux locaux les 30 et 31 octobre 2017 avec fermeture des services au public.
- Médiathèque : Adhésion au réseau CLIC (Culture et Lecture Intercommunale) qui fédère les bibliothèques de la Brenne et qui ouvre la possibilité d'emprunter des documents sur les 14 bibliothèques du réseau.

Aire camping-car

La contribution des camping-caristes passera par l'achat de jetons à insérer dans les bornes. La revente des jetons sera proposée aux commerçants locaux volontaires.

Foyer

La demande de permis de construire déposé par SCALIS pour le remplacement des huisseries, est parvenue en mairie.

OCTOBRE 2017

Projet mairie

Réception des travaux le 19 octobre.

Projet de préau à l'étang communal Rémy Louveau

Permis de construire accordé ; l'appel d'offres va être lancé.

Divers

- Effondrement d'une grange et problème d'écoulement des eaux pluviales aux Prots du Chatelier.
- Mise en service de l'éclairage public attendue au Beau, à La Plaine et à Charpenet.

NOVEMBRE 2017

Recensement 2018

Se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018 avec deux agents recenseurs. Coordination confiée à la secrétaire de mairie d'accueil.

Projet mairie

- Approbation des règlements intérieurs de l'espace numérique, du panneau lumineux et de la médiathèque.
- Inauguration des nouveaux locaux le vendredi 15 décembre.

Divers

Taxe foncière sur les propriétés non bâties des jeunes agriculteurs : dégrèvement de 50 % pendant 5 ans, à compter de leur installation.

DECEMBRE 2017

Assainissement

Tarifs augmentés de 3 % : 56,23 € HT pour l'abonnement et 0,72 € HT pour le m³ d'eau consommé. Ces tarifs figurent parmi les plus bas du département.

Modification des statuts de la CDC MOVA soumise aux communes

- ⊕ Transfert de deux compétences obligatoires à la CDC MOVA : le Plan local d'urbanisme d'une part, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, d'autre part.
- ⊕ Proposition de deux compétences optionnelles, l'une relative à la politique du logement et du cadre de vie et l'autre à la politique de la ville. La commune de Prissac ne valide pas cette proposition, car ces compétences sont considérées comme non pertinentes ou inadaptées au territoire.

Gestion du personnel

Un nouveau régime indemnitaire pour les agents territoriaux doit être mis en place. Le projet est confié à la commission du personnel.

Ecole

Le nombre d'élèves pour la rentrée prochaine étant stable, la commune refuse d'étudier dans l'urgence le scénario de rapprochement avec d'autres communes suggéré par l'Inspectrice de circonscription.

Vie du village

- ⊕ Le restaurant du village "Chez Léon" vient de rouvrir.
- ⊕ Repas et colis des personnes âgées : 106 personnes concernées.

15 Décembre 2017

Inauguration de la Mairie/Médiathèque

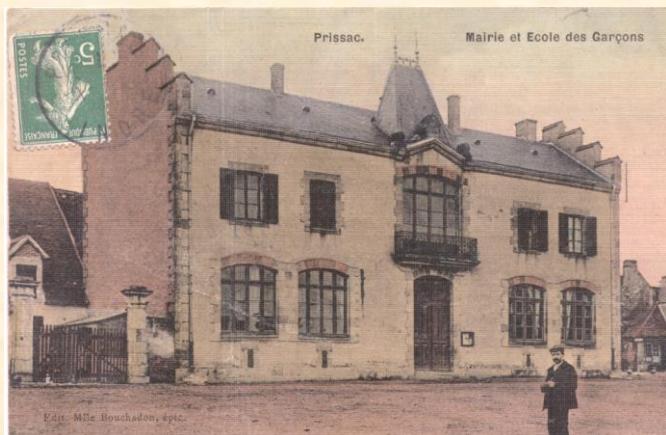
Le 15 Décembre 2017, la place du village n'était pas assez grande pour accueillir tous les véhicules qui se rendaient à l'inauguration de la Mairie-Médiathèque.

Cet évènement venait clore une année de travail des entreprises qui n'avaient pas boudé leur peine ; 43 réunions de chantier ont permis de valider, ajuster, modifier le projet, et ce, sans compter les réunions techniques préalables.

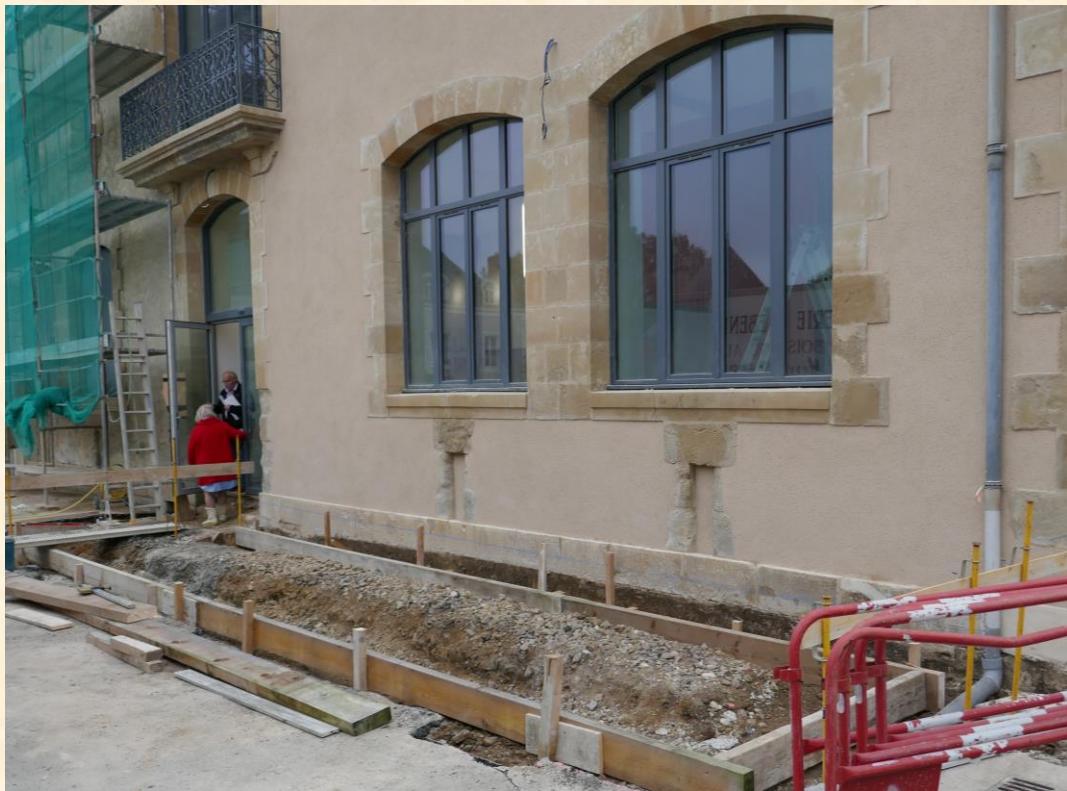
150 personnes au moins, ont honoré l'invitation du conseil municipal à venir découvrir les transformations de la mairie. En effet, tout le monde avait bien compris que pendant un an, ce n'était pas un simple toilettage qui avait été réalisé, mais bien de profondes modifications.

Chacun a découvert les nouveaux locaux et a pu constater un retour aux sources, puisque la nouvelle entrée de la mairie a repris la place qu'elle avait en 1883, lors de la construction de la "maison d'école".

Deuxième opération d'envergure engagée depuis sa construction, ce bâtiment, pour suivre les évolutions du village, n'en a pas moins conservé sa façade, qui est restée quasi inchangée depuis 135 ans.



La vie de la nouvelle mairie



Sept mois déjà que, dans le précédent « Tambour », après avoir revisité l’histoire du bâtiment municipal, nous vous présentions les différentes facettes de sa réhabilitation :

- gros efforts d’isolation pour mieux maîtriser les factures d’énergie,
- réorganisation des services de la mairie,
- intégration de la Bibliothèque Médiathèque dans les services municipaux,
- réalisation d’une accessibilité permettant l’accueil de tous.

Nous n’y reviendrons pas.

Trois mois après sa mise en service, que pouvons-nous dire de plus ? Globalement, les avis sur les locaux sont plutôt favorables : clairs, spacieux, originaux. « Ils dégagent un sentiment de bien-être » nous ont même dit certains.

Le rapprochement de l'accueil de la mairie avec l'agence postale, tant en proximité physique qu'en personnel, enrichit le service rendu.



L'accessibilité de la médiathèque et son esthétique sont les remarques les plus couramment entendues. La montée en charge de son activité, relatée dans l'article suivant atteste de son succès.

Cependant, les possibilités offertes par l'espace numérique nous paraissent encore trop méconnues, c'est pourquoi nous profitons de cette parution pour vous les décrire :

- pour les particuliers, utilisation gratuite de la connexion « Wifi » de la mairie pour accéder à ses propres comptes « comme chez soi » avec son propre matériel (téléphone, ordinateur, tablette etc...) ou avec l'ordinateur de la mairie qui peut être mis à disposition,
- pour les associations, services ou groupes, prêt de six postes informatiques en réseau pour des formations ou séances d'information.

Enfin, un bureau de permanence peut être mis à disposition des services partenaires (services sociaux, organismes de protection sociale, services itinérants etc...) pour recevoir la population de façon confidentielle. Les associations ont également un espace dans ce bureau, pour leur courrier et stocker leurs fournitures nécessaires aux impressions réalisées sur le copieur de la mairie.

LA MEDIATHEQUE



La médiathèque municipale a ouvert ses portes le 2 décembre 2017. Après moins de trois mois d'existence, elle compte 92 adhérents, dont 14 élèves de l'école maternelle.

13,5 % de la population a donc pris une carte, ce qui n'est pas loin de la moyenne nationale, ville et campagne confondues (15 %).

Le service est ouvert cinq jours par semaine : mardi de 10 H à 12 H et de 14 H à 17 H, mercredi, jeudi, vendredi de 14 H à 17 H et samedi de 10 H à 12 H.

L'inscription et le prêt de documents sont gratuits et ouverts à tous, habitants de la commune ou non. Les permanences, comme le travail de choix et d'équipement des documents, sont effectués par Sonia Padel, responsable de ce nouveau service en plus du secrétariat de mairie et par une équipe de sept bénévoles : Martine Chatonnet, Marie-Hélène Cigoyeneteche, Maryvonne Da Silva, Hélène Duvauchelle, Nelly Guitteny, Pierrette Méry et Adeline Pavageau.

La médiathèque propose un choix de 3 000 documents : albums jeunesse, romans, documentaires, théâtre, contes, poésie, bandes dessinées adulte et jeunesse, livres audio, CD, DVD, revues. Une grande partie du fonds est prêtée par la bibliothèque départementale (BDI), une autre vient de l'ancienne bibliothèque de Familles Rurales ou de dons. La mairie a procédé également à de nombreux achats de nouveautés.

Vous trouverez bientôt en rayon : le roman posthume de Jean d'Ormesson, le dernier ouvrage de Delphine de Vigan, ceux de Pierre Lemaître, de Jeanine Berducat, de Gilles Legardinier ou de Michel Bussi, la série complète des *Carnets de Cerise* en bande dessinée, la

sélection Escapage pour les plus jeunes, un CD du groupe Amapola, etc... Vous pouvez également emprunter quelques revues.

La médiathèque fonctionne en réseau avec les treize autres médiathèques de la Brenne, qui mutualisent leur fonds documentaire et enrichissent ainsi les possibilités de prêt de documents. La réservation se fait directement à la médiathèque ou en ligne. Les documents peuvent être empruntés et rendus sur n'importe lequel de ces quatorze sites.

Des expositions sont présentées régulièrement. La bibliothèque départementale a prêté *l'Herbier* d'Emile Vast. Actuellement, c'est *L'Oiseau sur la Branche*, de l'illustratrice suisse Anne Crausaz qui est visible, jusqu'à fin mars. Seront exposés au cours des mois prochains des portraits d'Afrique, des tableaux d'un artiste local, des photos, une autre exposition de la BDI sur les vitraux de l'Indre...



La médiathèque organise aussi des animations. Le 20 janvier, une lecture d'extraits des *Carnets de voyage* de Gabrielle Sand a été réalisée par l'association "Les Indépendants du Boischaut", en présence de l'éditeur des Carnets, Christophe Grandemange. En mars, une séance de Mille Lectures d'Hiver fera découvrir un auteur.

Les élèves de l'école maternelle viennent tous les quinze jours choisir un album à emporter à la maison et écouter quelques lectures. Bientôt, les enfants de l'accueil périscolaire seront également accueillis de manière ponctuelle.

La BDI, par l'intermédiaire de la médiathèque, donne accès gratuitement à des ressources numériques :

- La plateforme *Tout apprendre* qui propose le code de la route, du soutien scolaire jusqu'au bac, l'apprentissage des langues ou de la bureautique,
- La vidéo à la demande d'Arte (possibilité de visionner 3 films par mois, par abonné).

L'inscription se fait en ligne sur le site de la BDI www.biblio36.fr ou directement à la médiathèque.

DES NOUVELLES DE L'ECOLE

Notre école en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPIE) avec la commune de Lignac accueille cette année 54 enfants, un nombre qui décroît depuis quelques années et qui, à chaque rentrée scolaire provoque de l'inquiétude sur les postes attribués par l'Inspection d'Académie.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2018, l'Inspection Académique, lors de son premier recensement, faisait apparaître un nombre d'enfants inférieur à 50. L'Inspectrice de circonscription, arrivée récemment, souhaitait donc vivement qu'une réflexion s'engage pour un regroupement avec un autre groupe scolaire.

Or, les inscriptions enregistrées, tant par la mairie de Lignac que celle de Prissac, indiquaient un nombre d'enfants de 57, soit légèrement supérieur à celui de cette année.

Les informations ont été communiquées à l'Inspection Académique et apparemment prises en compte, puisque le risque de suppression d'un poste en 2018 est maintenant écarté.

Notre commune a par ailleurs fait connaître son refus de travailler dans l'urgence sur un rapprochement avec une autre entité scolaire. Devant le combat à mener pour conserver son école, la commune a réaffirmé son opposition à toute dérogation accordée aux parents domiciliés sur la commune, pour scolariser leurs enfants dans une autre commune.



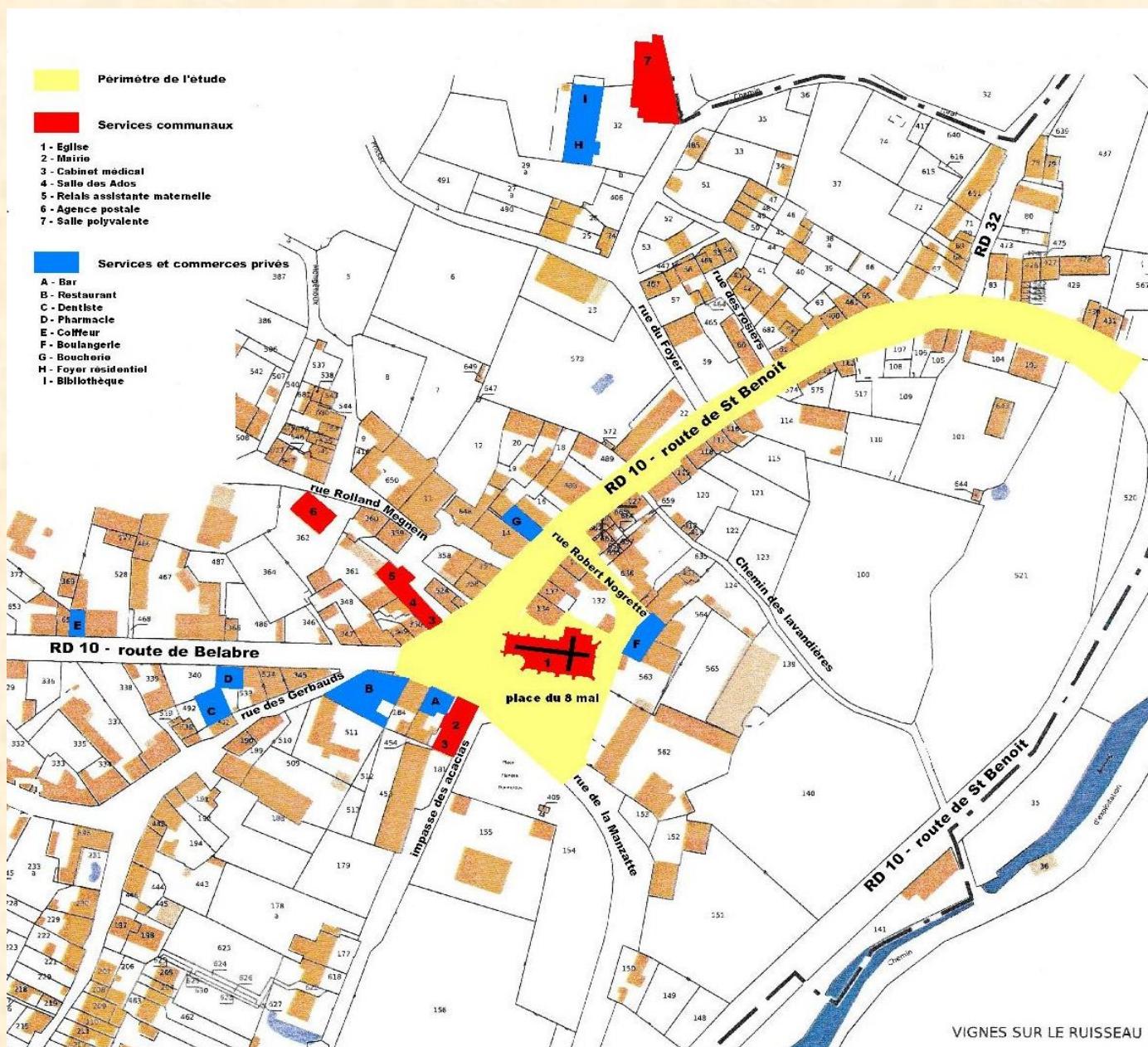
UN NOUVEAU PROJET

L'AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG

Après avoir réalisé la rénovation de l'église, l'entrée du village par la route de Bélâbre, la rue des Gerbauds et la mairie, le conseil municipal souhaite poursuivre la réhabilitation et l'amélioration de la qualité architecturale de son centre-bourg.

Les travaux d'aménagement concerteront :

- Place du 8 mai 1945 (place de l'Église),
- Rue Robert Nogrette,
- Route départementale n°10, dite route de Saint-Benoît-du-Sault



Il s'agira d'aménager le cœur du village qui, plus que tout autre, par la présence des commerces et des services collectifs, concerne la totalité de la communauté du village, y compris les publics extérieurs.

L'objectif majeur de l'aménagement sera de maintenir un cadre de vie de qualité du centre bourg pour préserver son dynamisme en proposant des lieux sécurisés, agréables à vivre et à partager, tout en conservant l'authenticité du village.



En préambule, le travail s'est appuyé sur des éléments de diagnostic existants. Ils ont été tirés de différents travaux : pré-projet d'un architecte, étude des services du Conseil départemental concernant la voirie et préconisations des élèves architectes de Nancy, accueillis en stage sur la commune en 2016.

Pour l'essentiel, ce sont :

- une superficie à aménager d'environ 1 600 m²,
- le manque de contraste entre les trottoirs et la chaussée (enrobé) ce qui conforte l'impression de largeur et qui peut favoriser la pratique de vitesses élevées,
- l'aménagement en enrobé de la place du 8 mai 1945 qui privilégie l'automobile, et donne davantage à cette place un aspect de parking plutôt que de celui d'un lieu de rencontre

Afin de maintenir le cadre de vie de qualité du centre-bourg et de préserver son dynamisme, l'aménagement de l'espace public doit répondre en priorité aux besoins des personnes qui y vivent, qui le fréquentent et le traversent. Pour un aménagement réussi et partagé, il est donc primordial de ne pas négliger la concertation avec l'ensemble des acteurs. Cela permet d'identifier les usages et les points essentiels

à prendre en compte.

Une première consultation avec les habitants, usagers, commerçants, associations a débuté avec deux architectes paysagistes du 19 au 21 février dernier, pour cerner les contraintes, les attentes et les besoins d'un maximum de personnes.

Quatre ateliers ouverts au public et aux élus ont permis aux architectes paysagistes de réaliser une esquisse qui a été présentée le mercredi 21 février en séance publique. Les attentes les plus couramment entendues, relatées dans le document "Paroles d'atelier".

Les architectes paysagistes ont relevé une bonne participation. Ils ont constaté une réelle maturité des propositions émises par les personnes rencontrées, dans le sens où elles obéissaient rarement à un seul intérêt particulier, mais intégraient bien la prise en compte de l'intérêt général, principe fondamental de l'action publique.



PAROLES D'ATELIER

Ici ce n'est pas une place mais un parking, il faudrait un place piétonne et agréable dans le centre-bourg

Il faudrait donner plus envie aux habitants de profiter de la place ça vaut aussi pour les visiteurs

Aujourd'hui, le carrefour entre les routes qui traversent la place et la route de Saint-Benoit-du-Sault n'est pas clair et c'est dangereux

Pour faire venir les jeunes dans le centre-bourg, ce serait bien qu'il y ait quelques jeux ?

L'idéale serait de faire ralentir les voitures à l'arrivée du centre bourg et faire comprendre que l'on arrive sur une vraie place de village

Il faudrait délimiter au sol la circulation automobile pour bien distinguer l'espace de la voiture et du piéton

Il pourrait y avoir quelques arbres et de la végétation sur la place ce serait agréable...

Ce sont les routes qui traversent la place qui la coupe en plusieurs parties, pourquoi ne pas réunir les circulations qui la traverse pour offrir une place plus généreuse aux piétons ?

Garder des places de stationnement, c'est important pour préserver une activité à nos commerces !

Ce serait bien d'étendre le trottoir devant le café pour pouvoir boire un verre en terrasse au soleil

On pourrait libérer les voitures de la place pour avoir une vue sur le paysage et centre-bourg qui vie !

A la Pentecôte, la fête du village est une manifestation importante pour la vie du bourg, et sur la place, nous avons besoin de garder des espaces ouverts pour les différentes animations

Quand j'étais petit, on allait toujours jouer sur le terrier, pourquoi pas remettre des jeux là-bas pour les enfants ?

Il n'y a rien pour que les gens s'arrêtent et passent du temps sur la place, un peu de mobilier permettrait de se retrouver, pique-niquer ou jouer avec les enfants ?

C'est vrai qu'en déplaçant le monument sur le terrier, ça libérerait de la place pour mettre du mobilier



Mais ce type d'aménagement représente également un investissement conséquent pour la collectivité. Aussi, ces travaux seront réalisés par tranches, sur plusieurs années.

Ce projet donnera de nouvelles occasions d'échanges, sachant que le conseil municipal envisage de poursuivre la démarche participative. Cette démarche ne signifie pas que toutes les propositions individuelles seront satisfaites, mais l'ambition est qu'elles influencent le résultat final. Ainsi, habitants, élus, employés communaux, voire financeurs auront été collectivement acteurs du devenir du village.

DIVERS

RETOUR DE LA STATUE DE SAINTE RADEGONDE



La statue de sainte Radegonde présente dans l'église de Prissac, a été remarquée par le conservateur régional des monuments historiques, lors des opérations de restauration de l'église. L'état de la sculpture étant dégradé, sa restauration a été encouragée avec une promesse de financement de 50 % par la Direction Régionale des affaires Culturelles (DRAC).

C'est dans ce contexte que cette statue a été déposée et confiée à Delphine Bienvenut, enfant de la commune et restauratrice d'œuvres sculptées, pour étude et réalisation.

Sainte Radegonde de Poitiers (sainte Syrge) était une princesse thuringienne, qui a été contrainte d'épouser en 536 le roi de Neustrie, Clotaire 1^{er}, fils de Clovis. Elle fut reine des Francs et patronne de Poitiers, où elle est morte en 587. Elle portait généralement soit un sceptre, soit une crosse d'abbesse.

La sculpture de Prissac n'a pas d'attribut, elle est en pierre sculptée et peinte. Il est probable qu'à l'origine elle ait été fabriquée dans un seul bloc de pierre. Elle est aujourd'hui divisée en plusieurs parties : un morceau constitue la tête jusque sous le menton, un second le buste et un troisième le bas du corps et les bras. Des mains ont également été ajoutées. Chaque morceau est

assemblé à l'aide d'une cheville en bois de diamètre variable entre 1,5 cm et 2 cm.

L'étude de la sculpture a permis de mettre en évidence trois surpeints réalisés sur le premier niveau dit "niveau ancien" :



- Le niveau ancien est appliqué sur une sous-couche blanche préparatoire relativement fine. La robe de la sainte se compose d'une couche de bleu/gris appliquée très finement sur la couche de préparation. On remarque que cette couche de peinture est très lacunaire et particulièrement liée à la couche supérieure. Le manteau est richement orné et se compose d'un décor de feuilles d'or décorées de laque rouge. La couronne est très lumineuse et présente de la feuille d'or et des ajouts de laque verte ou rouge. Les carnations du visage sont fines et semblent bien conservées. La pupille de l'œil est verte. La guimpe est blanche.
- Le premier surpeint est très lié au niveau ancien. De ce fait, le dégagement est très difficile. La robe est de couleur sombre



gris/vert. En revanche le manteau est devenu bleu azurite. Il est décoré d'un motif de doré. La couronne est décorée comme le niveau ancien. Les carnations sont fines. La pupille de l'œil est également verte. La guimpe est blanche.

- Le deuxième surpeint est facilement dégagé. Il est appliqué en couches légèrement plus épaisses. Les couleurs sont moins diversifiées mais de belle qualité. Le voile et le manteau sont peints en vert très foncé et la robe d'un vert encore plus sombre, presque noir. La guimpe est blanche et la couronne de couleur ocre/doré. Les carnations sont de belle texture, les yeux sont sombres.
- Un troisième surpeint a ensuite été appliqué, mais il est de faible qualité et a modifié la statue d'origine.

La restauration a consisté à dégager les surpeints les plus récents pour se rapprocher au mieux de l'origine de la sculpture et retrouver l'aspect et les traits d'origine.

Selon la restauratrice, "Cette sculpture est vraiment d'une très grande qualité. C'est une belle surprise !"

Revenue à Prissac, sainte Radegonde va être prochainement réinstallée à droite de l'autel avec saint Martin à sa gauche, en rappel du vitrail derrière l'autel.



LE RECENSEMENT POUR QUOI



Le recensement a eu lieu du 18 janvier 2018 au 17 février 2018 dans notre commune.

Qu'est-ce que le recensement ?

C'est une enquête, menée par l'INSEE pour le compte de l'Etat, pour établir, à un moment précis, une image de la population et de ses caractéristiques ; exemple, le nombre d'habitants, le sexe, l'âge, la profession, la configuration des logements, le taux d'activité, les parcours domicile/emploi etc...

Il est effectué tous les cinq ans dans les communes de moins de 10 000 habitants et tous les ans par tranches, dans les communes de plus de 10 000 habitants.

Sous l'Antiquité, seul le nombre d'habitants était recensé. Puis au fur et à mesure des besoins, ce comptage s'est affiné. Avant 1936, on ne comptait que le nombre de logements, on disait : le nombre de « feux ».

Comment ça se passe ?

Un agent recenseur recruté par la commune, tenu au secret professionnel et muni d'une carte tricolore signée du Maire, a déposé chez vous un formulaire qu'il est obligatoire de remplir. Vous avez pu répondre par internet ou directement par écrit. Dans ce dernier cas,

l'agent recenseur est venu récupérer le formulaire, il a même pu vous aider à le compléter. A Prissac, les agents recenseurs étaient Laurence Pergaud et Régis Touzin.

Et ensuite ?



C'est l'INSEE (institut national de la statistique et des études économiques) qui va traiter les données et établir des statistiques, consultables par tous, sur le site de l'INSEE. Lors du traitement des données par l'INSEE, les fiches individuelles seront "anonymisées", ce qui garantit la confidentialité des données individuelles. Elles ne seront transmises à aucun autre organisme. Ce travail est réalisé sous la surveillance de la CNIL (commission nationale de l'informatique et des libertés).

De ces chiffres découlent par exemple :

- ✚ la participation de l'Etat au budget des communes : plus il y a d'habitants, plus la participation est importante,
- ✚ le nombre d'élus au conseil municipal, directement lié au nombre d'habitants,
- ✚ le nombre de pharmacies sur un territoire, calculé selon l'importance de la population.

Ces chiffres permettent aussi de définir les politiques d'urbanisme et d'équipements : crèches, écoles, hôpitaux, transports. Le recensement nous est donc indispensable.

A quel moment les chiffres du recensement 2018 seront-ils connus ?

Leur parution se fera en 2021. En attendant, les données de population restent celles du précédent recensement corrigé. L'examen du nombre de bulletins renseignés, indique une perte de population certaine, à l'instar de pratiquement toutes les communes de l'Indre.

LE RESTAURANT " CHEZ LEON "

A REOUVERT SES PORTES.

Charlène et Sébastien Balacé l'ont repris.

Qui sont-ils ?

Charlène est originaire de l'Indre où ses parents sont agriculteurs.

Sébastien est bourguignon d'une famille de vigneron.

Tous les deux ont un BTS en hôtellerie-restauration avec de nombreuses expériences dans les plus grandes maisons et même chez des chefs étoilés Michelin.

Pourquoi ont-ils choisi ce métier ?

"Avant tout pour faire plaisir aux clients" dira Sébastien qui, au départ, avait plutôt pensé à une carrière dans le service, mais l'amour de la cuisine a pris le dessus.

Son épouse a toujours aimé cuisiner, mais de façon ponctuelle. "Je ne me voyais pas faire ça tous les jours, alors, j'ai choisi le service pour le contact avec la clientèle ». Elle apprécie sa diversité et déclare : "en service pour contenter tout le monde, ce sont toujours de vrais challenges. Et puis conseiller un vin en fonction des plats et de la saison, c'est un plaisir".

Quels sont les avantages et les inconvénients de ces professions ?

Sébastien ne s'ennuie jamais : "en cuisine, on a des choses à découvrir tous les jours et cela m'a permis aussi de voyager et de faire de belles rencontres".

"Ma journée commence à 7 H. J'arrive. Tout de suite un café ; c'est un rite ! Puis, un tour de cuisine pour déceler d'éventuels problèmes, j'allume le fourneau et c'est parti".

Quand on est son propre patron, il y a toute la charge administrative. C'est Charlène qui l'assure, en plus du service, "c'est lourd, dit-elle,

mais je ne retournerais pas travailler comme salariée maintenant que j'ai goûté à l'indépendance".

Ils s'accordent à dire que c'est une entreprise très prenante. "On travaille quand les autres s'amusent et se reposent. Et si on sert le soir, la journée ne se termine pas avant 2 H 30 ou 3 H du matin".

Pourquoi avoir choisi Prissac ?

Charlène est de Chalais, elle connaissait l'endroit du temps de Xavier. Ils ont su que c'était à vendre, mais ils n'avaient pas l'intention de s'installer si tôt. L'occasion qui se présentait et les différents encouragements qu'ils ont eus, les ont poussés à reprendre ce commerce. Ils ne le regrettent pas :

"Chez Léon" est "un bel outil de travail". Bien qu'ouvert depuis quelques mois seulement, "nous tenons déjà notre prévisionnel : la clientèle est au rendez-vous"

Restaurant "Chez Léon" ouvert les :
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi midi
Vendredi et samedi soir
Et dimanche midi.

UNE PEDICURE/PODOLOGUE AU CABINET MEDICAL

La sage-femme a arrêté ses consultations à Prissac, elle continue son activité sur Le Blanc.

Une nouvelle praticienne arrive : une jeune pédicure/podologue. Elle sera présente chaque lundi tous les 15 jours.

Il s'agit de Chloé CROUZY qui pourra être jointe par téléphone au 06 71 13 47 88.

Le temps d'équiper son cabinet et l'activité commencera début avril. Les rendez-vous peuvent être pris dès le mois de mars.

DU CÔTÉ DE NOS AMIS ANGLAIS

L'INTEGRATION, C'EST QUOI ?

John et Jennifer PORTER, nos amis anglais de La Motte, ont tenté de répondre à cette question en demandant autour d'eux : "Est-ce que vous êtes intégré ?"

Pour chaque famille originaire d'un pays étranger et maintenant habitant Prissac, il y aura probablement des réponses différentes à ces questions. Après avoir parlé avec des Anglais de cette région, voici ce qu'il ressort :

- D'abord, il est clair que l'intégration est vraiment difficile à définir et que la manière de la définir modifie la manière qu'ont les gens de répondre à ces questions. En parlant avec des amis et voisins, nous avons senti qu'ils étaient heureux d'offrir leur opinion sur ce sujet et, en fait, certains ont été émus en l'évoquant.
- Pour les uns, la participation aux activités locales : les fêtes, le loto, les repas et les randonnées... est une partie importante de l'intégration.
- Pour les autres, c'est l'utilisation des entreprises locales comme les magasins, le bar, les artisans... Un point de vue auquel souscrivent aussi les quelques Français avec qui nous avons parlé.
- Presque tous ceux qui nous ont donné leur opinion, qu'ils soient Anglais ou Français, ont dit que la langue est très importante et il est devenu clair que faire, au moins, un effort pour parler français est un élément fondamental pour être accepté et donc aussi une partie importante de l'intégration.
- Un autre élément important selon les Anglais est l'estime que la communauté leur porte.

Les Anglais sont après tout, des immigrants ; un sujet qui n'est pas sans implication en ce moment. Néanmoins, à notre avis, il y a un désir fort, parmi les Anglais, d'être acceptés par nos amis français. Peut-être est-ce vraiment cela la signification de l'intégration.

JARDINS OUVERTS/OPEN GARDENS

« Open Gardens/Jardins Ouverts » est une association enregistrée sous le N° W232001865, qui encourage les propriétaires à ouvrir leurs jardins au public. Sur le territoire trois jardins sont ouverts chaque année : Abloux, Le Chatelier et St Benoît du Sault. En 2017, l'association a fait des dons pour un montant de 23 000 € à onze associations caritatives, dont 15 000 € à l'association « A chacun son Everest », association pour des jeunes en rémission de cancer ou de leucémie.

Comment s'impliquer ?

Deux façons principales :

- Simplement, en visitant les jardins,
- en achetant une carte annuelle de membre pour 10 € (ou 11 € par internet) ou une carte à la journée pour 5 €, donnant droit à visiter tous les jardins ouverts partout en France.

Ouvrir son jardin au public, quel intérêt ?

Loin d'être stressant, nos propriétaires de jardins disent que l'ouverture de leur jardin une ou deux fois par année, est une expérience merveilleuse et très agréable. Les craintes exprimées par des participants potentiels est que leur jardin n'est pas assez bon. Nos critères sont simples et conçus pour être inclusifs, plutôt qu'exclusifs. Avez-vous suffisamment d'intérêt pour accepter une visite de 30 minutes ? Si la réponse est « OUI » vous êtes presque certains d'être acceptés. De plus, si vous ne pouvez pas vous conformer à la recommandation de 30 minutes et s'il y a un jardin près de chez vous, vous pouvez faire équipe. La seule contrainte est d'ouvrir au moins un jour par an.

Si votre jardin vous apporte du plaisir, il apportera presque certainement du plaisir aux autres.

Contact : Richard Clarke : 02 54 25 09 87

Mèl : Richardjardinsouverts@gmail.com »

Site <https://www.opengarden.eu>

ESPACE INFORMATION

TELETHON 2017

Prissac s'est mobilisé une nouvelle fois pour le Téléthon avec les communes de l'ancien canton de Bélâbre du 7 au 9 décembre.

Cette année, vous avez encore été généreux. La vente de brioches, la contribution des associations, le repas du vendredi soir et la « Boutique Prissacoise du Téléthon », ont contribué pour 3 415 € (sur les 14 841 € récoltés sur l'ancien canton de Bélâbre) à cette grande collecte de générosité.

ACTIVITE	TOTAL VERSE AU TELETHON
DON - Donneurs de sang	50.00 €
DON - Société communale chasseurs	30.00 €
DON - Association Etang Rémy Louveau	30.00 €
DON - Particuliers	150.00 €
ACTIVITE - Brioches	258.00 €
ACTIVITE - Brioches (stand)	52.50 €
ACTIVITE - Repas 78	555.93 €
ACTIVITE - Comité des Fêtes	100.00 €
ACTIVITE - Marche AFR	38.60 €
ACTIVITE - Club Joie de Vivre (Belote)	60.00 €
ACTIVITE - Anglais	484.16 €
ACTIVITE - Groupe Points de Croix	1,117.00 €
ACTIVITE - Familles Rurales	150.00 €
ACTIVITE - ACP	30.00 €
ACTIVITE -Stand Jeunes	171.81 €
ACTIVITE -Selfies (<i>comptabilisés à Bélâbre</i>)	0.00 €
ACTIVITE - Dictée	21.00 €
ACTIVITE -Tombola ULM	116.00 €
TOTAL	3,415.00 €

L'EVOLUTION DU CIMETIERE

Dans le Tambour N° 2016-1, la question des tombes abandonnées avait fait l'objet d'un article sur la responsabilité de la commune dans l'entretien du cimetière, à savoir son obligation de proposer des lieux de sépulture à la population. La formule la plus courante était la vente de concessions à perpétuité. Celle-ci est maintenant déconseillée devant le désintérêt des familles pour l'entretien des tombes. A cet égard, les concessions vendues par la commune aujourd'hui, n'excèdent pas 50 ans.

Une opération de recensement des tombes non entretenues a donc été menée. Elle a conduit à en identifier 102 manifestement abandonnées.

La commune avait deux possibilités : soit procéder à une reprise des emplacements selon une procédure plutôt exigeante, soit les conserver et veiller à la qualité des tombes.

Pour "laisser en paix" ceux qui ont été inhumés, la commune a décidé de ne pas reprendre les emplacements et a cherché une formule

permettant de les signaler. Des bornes en pierre ont été acquises et posées par les services de la commune sur chaque emplacement.



Cet effort vient appuyer le souci de

l'équipe municipale de préparer le cimetière à un entretien sans désherbant, tout en le maintenant dans un environnement propice au recueillement.

TARIFS COMMUNAUX

Photocopies	0,30 €	Format A4
	0,40 €	Format A3
Salle de rencontre sans cuisine & vaisselle	50 € le 1 ^{er} jour ; 30 € par journée supplémentaire	
Salle de rencontre avec cuisine & vaisselle	80 € le 1 ^{er} jour ; 30 € par journée supplémentaire	
Salle Gaston Chéreau sans cuisine	100 € le 1 ^{er} jour ; 50 € par journée supplémentaire	
Salle G. Chéreau avec cuisine & vaisselle	150 € le 1 ^{er} jour ; 50 € par journée supplémentaire	
Salle G. Chéreau + salle de Rencontre avec cuisine & vaisselle	200 € le 1 ^{er} jour ; 50 € par journée supplémentaire	
Ensemble Gaston Chéreau & Rencontre avec cuisine & Vaisselle pour un professionnel	300 € le 1 ^{er} jour ; 50 € par journée supplémentaire	
Location vaisselle	15,00 €	
Pose de têtes de buses	47,84 €/l'unité soit 95,65€/entrée de champ	
Buses	17,64 €/mètre linéaire	diamètre 300
Buses	22,25 €/mètre linéaire	diamètre 400
Concession cimetière 50 ans	75,00 €	2 m ²
	150,00 €	4m ²
Concession columbarium (case, caveau ou urne)	300,00 €	30 ans
	500,00 €	50 ans
Dispersion cendres	30,00 €	
Location caveau provisoire	4,70 €	Ouverture
	0,52 € /jour	le 1 ^{er} mois
	1,05 €	le 2 ^{eme} mois
	1,58 €	le 3 ^{eme} mois
Barrière	0,80 €/unité	
Table	1,60 €/unité	
Chaise en fer	0,25 €/unité	
Chaise coque	0,26 l'unité	

Tarifs pour l'accueil périscolaire les jours d'école

Tarif du périscolaire par semaine pour accueil matin <u>ou</u> soir	Tarif du périscolaire par semaine pour accueil matin <u>et</u> soir	Repas Cantine 1 ^{er} enfant	Repas Cantine 2 ^{ème} enfant	Repas Cantine adulte
2,38 €	4,70 €	2,53 €	2,43 €	3,59 €

TARIFS PERISCOLAIRE POUR LE MERCREDI APRES-MIDI AVEC REPAS		TARIFS PERISCOLAIRE POUR LE MERCREDI APRES-MIDI SANS REPAS	
Quotient familial	Tarif 2017-2018	Quotient familial	Tarif 2017-2018
0 € à 565 €	3,38	0 € à 565 €	1,71
566 € à 765 €	4,59	566 € à 765 €	2,21
766 € à 965 €	6,21	766 € à 965 €	2,97
966 € et plus	6,90	966 € et plus	3,30

**SEANCES DE CONSEIL
MUNICIPAL : LE 1^{ER} MARDI
DU MOIS 20 H 30**

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DU 1^{ER} SEMESTRE 2018

3 Mars	Repas des Chasseurs	Société de Chasse
14 Mars	Soirée théâtrale "Les troubadours"	Association F. Rurales
18 Mars	Repas convivial	Arts Fêtes et Loisirs
28 Avril	Concert chansons Françaises	Festiv'en marche
5 Mai	Soirée théâtrale "La comédie Bélâbraise"	Arts Fêtes et Loisirs
20 Mai	Fêtes de la Pentecôte	Comité des Fêtes
21 Mai	Brocante	Comité des Fêtes
6 Juin	Théâtre d'Ombres	Médiathèque
30 Juin	Kermesse de l'école	APE PRISSAC/LIGNAC
7 Juillet	Moules Frites	Comité des Fêtes
12 Août	Repas champêtre	AFN
Aout	Concert de piano	Eva Ganizate
25 Août	Concert	Comité des Fêtes

ADRESSES & N° UTILES

Mairie

Tél : 02 54 25 00 10

Mèl : mairiedeprissac@orange.fr

Salle Gaston Chéreau et de Rencontre

Tél : 02 54 25 05 82

Agence postale

Tél : 02 54 25 00 50

Ecole maternelle de Prissac

Tél : 02 54 25 00 88

Centre périscolaire

Tél : 02 54 25 00 88

Ecole primaire de Lignac

Tél : 02 54 25 76 34

Relais assistantes maternelles

Tél : 02 54 28 78 09

Trésor Public Le Blanc

Tél : 02 54 37 01 70

Service eaux dépannage 24/24

Tél : 05 87 23 10 09

Déchetterie Le Rasimier

Tél : 02 54 24 84 51

Mèl : centredeleblanc@orange.fr

Lundi - mercredi - samedi

Parc Naturel Régional de la Brenne (PNR)

Tél : 02 54 28 12 12

Musée machinisme agricole

Tél : 02 54 25 06 85

Cdc Marche Occitane-Val d'Anglin

Tél : 02 54 24 31 40

Dépannage informatique gratuit "LuluPrat"

Tél : 09 72 38 03 47(Week-end)

Kinésithérapeute MANTEAU - TOURSEL

Tél : 02 54 37 63 60

Mobile : 06 80 13 73 40

Kinésithérapeute : Pauline TOURSEL

Tél : 07 71 66 43 93

Ambulance Taxi NEAU

Tél : 02 54 25 02 92

Cabinet infirmier BATTU

Tél : 02 54 25 06 13

Cabinet infirmier JEANNETON- ROULLET

Tél : 02 54 25 73 42

Cabinet dentaire JEBELEANU

Tél : 02 54 25 08 44

Pharmacie THOMAS

Tél : 02 54 25 01 18

Pédicure/Podologue CROUZY

Mobile : 06 71 13 47 88

Hopital du Blanc

Tél : 02 54 28 28 28

Maintien à domicile Familles rurales

Tél : 02 54 25 09 48

Urgences

Tél : 15

Pompiers

Tél : 18

COMMERCANTS

Boulangerie-Pâtisserie-Epicerie RENAUD

Tél : 02 54 25 01 22

Boucherie-Charcuterie-Traiteur MANNEQUIN

Tél : 02 54 25 00 13

Café de la Place BERTHELOT

Tél : 02 54 25 03 64

Restaurant LEON

Tél : 02 54 47 83 05

Coiffure BRUN D'HAIR EN BRENNE

Tél : 02 54 24 27 35

Brocanteur Alain BAJUT

Mobile : 06 61 56 86 70

ARTISANS

Maçonnerie GERBAULT

Tél : 02 54 25 01 14

Maçonnerie NOGRETTE

Tél : 02 54 25 00 19

Mobile : 06 77 74 08 88

Maçonnerie Couverture COTINAT

Tél : 02 54 25 04 54

Couverture RENAUD

Tél : 02 54 25 03 56

Electricité BRUNELEC

Tél : 02 54 25 00 25

Mobile : 06 33 39 97 21

Menuiserie de la Roche

Tél : 02 54 25 01 75

Mobile : 06 08 02 76 95

ARTISANS (Suite)

Menuiserie BIM

Tel : 02 54 25 77 73

Mobile : 06 07 79 16 07

Peinture MERY

Tél : 02 54 25 00 74

Travaux publics BATTU - LEROY

Tel : 02 54 25 06 22

Mobile : 06 19 55 77 44

Terrassement DELAUNE

Tel : 02 54 25 52 67

Exploitant forestier AUMENY

Tél : 06 62 51 68 59

Entretien espaces verts BALLEREAU

Tel : 06 88 96 28 92

Couturière ROSE Couture

Tel : 02 54 25 74 40

Vente de miel « MIEL DE BRENNE »

Tél : 02 54 25 01 92

Fromages de chèvres SCEA Les BROTS

Tél : 02 54 25 02 18

Elevage canin DESMAZIERES

Tél : 02 54 25 01 77

MARS 2018

Journal imprimé par nos soins avec la participation de la commission communication : Adeline Pavageau, Béatrice Petit, Claudine Daniel, Gilles Touzet, Hubert Jouot, Jacqueline Berthelot, John Porter, Martine Chatonnet, Nicole Forget, sous la responsabilité du Maire.

